

présidence en 1965. De 1951 à 1966, le Canada a contribué pour plus de 3.5 millions de dollars aux finances du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. En outre, il a fait don en 1956-1957, de 650,000 dollars à la Croix-Rouge canadienne à l'intention des réfugiés hongrois. En 1965, le Gouvernement canadien a fait passer le chiffre de ses versements de 290,000 à 350,000 dollars.

Grâce aux efforts du Comité intergouvernemental pour les réfugiés, de l'OIR et du Haut-Commissariat, le nombre des réfugiés en Europe est tombé de 2,200,000 en 1946 à quelque 50,000 en 1967. Pourtant, en 1965, le Haut-Commissariat prit des engagements supplémentaires en venant en aide à de nouveaux groupes de réfugiés, notamment en Afrique, dont le chiffre total dépasse 400,000. L'amélioration de la situation en Europe a été rendue possible en grande partie par les contributions que les États membres de l'ONU ont versées à celle-ci et à ses programmes connexes: Année mondiale du réfugié (AMR) et Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME). Au cours de l'année mondiale (juin 1959 - juin 1960), 97 pays, dont le Canada, ont pris part à la campagne entreprise et ont versé des contributions dépassant 83 millions de dollars (É.-U.). La contribution du Gouvernement canadien à cette campagne a consisté en un don d'un million de dollars de farine de blé à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies et en une subvention de 600,000 dollars pour la venue au Canada, en trois vagues successives, de 325 réfugiés tuberculeux qui ont été soignés dans les sanatoriums canadiens puis établis au Canada. Ces réfugiés étaient accompagnés de 501 personnes à leur charge. Outre cette participation spéciale à l'Année mondiale du réfugié, le Canada a fait venir plus de 5,000 réfugiés dont 1,097 vivaient auparavant dans des camps en Italie et en Allemagne.

Office de secours et de travaux des Nations Unies

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine a été créé en 1949 afin d'aider et de réadapter environ 950,000 réfugiés arabes chassés de leurs foyers et privés de leurs moyens d'existence à la suite du conflit palestinien de 1948-1949. Du fait de la natalité, ce chiffre est passé à plus de 1,300,000. L'Office avait pour mission de collaborer avec les pouvoirs publics locaux à la mise en oeuvre de programmes de secours et de travaux au Moyen-Orient et de les consulter sur les mesures indispensables à prendre jusqu'au moment où ces secours cesseraient ou jusqu'à ce que les réfugiés puissent, conformément aux résolutions de l'Assemblée, choisir entre le rapatriement ou l'indemnisation. Dans sa conception initiale, le mandat ainsi confié à l'Office n'était que provisoire mais des considérations politiques sont venues mettre obstacle aux programmes qui permettaient de résoudre le problème des réfugiés. L'Assemblée générale a donc jugé bon de renouveler ce mandat à plusieurs reprises. Il doit maintenant arriver à expiration le 30 juin 1968.

Il faut annuellement environ 39 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour financer ses diverses initiatives. Du fait de l'accroissement des demandes de services d'aide, d'hygiène et d'éducation, ainsi que de la hausse du coût de la vie dans les pays où l'Office fonctionne, il a éprouvé, ces dernières années, de grosses difficultés financières. Le commissaire général de l'Office de secours et de travaux a, en conséquence, demandé instamment aux donateurs réguliers de continuer à lui prêter assistance et il a fait appel aux autres pour qu'ils l'aident à répondre aux besoins de l'Office.